



Assemblée générale

Distr. générale
29 juillet 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 150 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Conformément à la résolution 58/248 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 2003, le présent rapport expose dans leurs grandes lignes les efforts entrepris par le Secrétariat en 2004 pour rattraper le retard pris dans la publication du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*. Aux paragraphes 10 et 17, l'Assemblée est invitée à prendre des dispositions compte tenu des conclusions figurant aux sections II.E et III.D du présent rapport.

* A/59/150.



I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 58/248 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 2003. Au paragraphe 7 de cette résolution, l'Assemblée, prenant acte des paragraphes 42 et 43 du rapport de 2003 du Secrétaire général (A/58/347), a félicité ce dernier de ce qu'il continuait de faire pour réduire le retard de publication du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et a appuyé les initiatives prises par lui pour résorber l'arriéré de publication du *Répertoire de la pratique des Nations Unies*. Au paragraphe 8 de cette même résolution, elle a encouragé le Secrétaire général dans ses efforts persistants pour éliminer l'arriéré des deux répertoires, notamment en étudiant les solutions fondées sur la coopération avec les établissements universitaires qui ne compromettraient pas la parution régulière desdits répertoires. Aux paragraphes 9 et 10, l'Assemblée a salué l'initiative du Secrétaire général visant à placer sur Internet les études du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et l'a prié de faire le maximum, pour que toutes les versions dudit Répertoire soient, dès que possible, accessibles par voie électronique; au paragraphe 11, elle l'a prié également de lui présenter à sa cinquante-neuvième session un rapport sur les deux répertoires.

II. *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*

A. *Établissement des Suppléments du Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*

2. En 2003, le Secrétariat a achevé et soumis pour traduction et publication quatre volumes, à savoir le volume III du Supplément n° 6 (1979-1984) et les volumes IV, V et VI du Supplément n° 7 (1985-1988). Le travail de préparation de nombreuses études devant figurer dans quatre volumes du Supplément n° 8 (1989-1994) et de diverses études destinées à certains volumes du Supplément n° 9 (1995-1999) a également progressé.

3. L'état d'avancement de la publication, qui d'ici à 2007¹ devrait comprendre 38 volumes au total, s'établit pour l'heure comme suit : 24 volumes ont été publiés², et cinq autres volumes sont achevés et ont été soumis pour publication³. Par conséquent, il reste à établir neuf volumes⁴, dont cinq sont à différents stades de leur préparation.

4. L'annexe I indique les services du Secrétariat responsables des études sur les diverses dispositions de la Charte des Nations Unies destinées à figurer dans le

¹ En avril 2002, le Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat de l'ONU a recommandé, dans son rapport sur l'examen approfondi, de fixer à 2007 l'échéance pour l'élimination du retard accumulé (voir E/AC.51/2002/5, sect. IV, recommandation 12).

² *Répertoire* et Suppléments n° 1 à 6 (1946-1984).

³ Deux volumes restants du Supplément n° 6 (1979-1984) et trois volumes du Supplément n° 7 (1985-1988).

⁴ Compte non tenu de l'achèvement du Supplément n° 9, qui ne fait actuellement pas partie de l'arriéré, puisqu'il porte sur la période la plus récente qui puisse être étudiée. Selon le calendrier normal, ce Supplément devrait être produit au cours de la période 2000-2004.

Répertoire. L'annexe II indique les différents services du Secrétariat chargés de coordonner l'établissement des volumes du *Répertoire*. Conformément au paragraphe 8 de la résolution 58/248, dans laquelle l'Assemblée générale a encouragé le Secrétaire général à étudier des solutions fondées sur la coopération avec les établissements universitaires, un projet pilote visant à s'assurer le concours d'un groupe de stagiaires externes pour les recherches nécessaires aux études sur certains articles de la Charte des Nations Unies a été lancé au début de 2004. Ces stagiaires externes, qui participent aux recherches pour permettre de mener à terme les études inachevées, ont travaillé sous la direction et la supervision d'un membre du Secrétariat. Étant donné la portée et la durée limitées de l'exercice, il serait prématuré d'en évaluer dès à présent l'efficacité.

B. Possibilité de consulter les études du *Répertoire* sur Internet

5. Depuis la création à l'automne de l'année 2003 d'un site Web de l'ONU consacré au *Répertoire* (<<http://www.un.org/law/repertory>>), les études figurant dans 29 volumes, dont les cinq volumes en cours de publication, sont consultables sur Internet. Ce site permet en outre d'accéder aux études relatives à différents articles de la Charte des Nations Unies provenant de volumes encore inachevés, ce qui réduit encore l'arriéré de publication. La publication des études sur Internet, sous une forme se prêtant à une recherche en texte intégral offre aux États Membres, à la communauté des chercheurs et aux autres utilisateurs un meilleur accès à ces ressources.

6. À l'heure actuelle, toutes les études disponibles en anglais peuvent être consultées sur Internet, et un certain nombre d'entre elles sont également disponibles en français et en espagnol. Le Secrétariat continuera de rendre, dès que possible, accessibles sous forme électronique les trois versions linguistiques des études du *Répertoire* dont aura été établi le texte définitif.

C. Traduction en français et en espagnol des volumes du *Répertoire*

7. Le volume I du Supplément n° 6 a été publié en français et en espagnol en 2004. Le volume IV du Supplément n° 6 est paru en espagnol en juin 2004 et le sera en français avant la fin de cette année. Le volume V du Supplément n° 6 a été publié en espagnol en février 2004 et paraîtra en français avant la fin de cette année.

D. Financement

8. Dans son rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387 et Corr.1), le Secrétaire général, ayant pour objectif de veiller à ce que l'Organisation consacre son attention aux priorités définies par les États Membres et compte tenu de ce que les ressources sont limitées, a indiqué au paragraphe d) de la décision 10 (voir par. 83), que le *Répertoire* ne devrait plus être établi par l'Organisation. En conséquence, aucune ouverture de crédit n'a été prévue à cette fin dans le projet de budget-programme pour 2004-2005. Aucune ressource n'a été allouée aux efforts, encouragés par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/248, pour éliminer le retard accumulé dans la publication. Au paragraphe 44 de sa résolution 58/270 en date du 23 décembre 2003,

l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, dans le contexte de son premier rapport sur l'exécution du budget, des possibilités de financement ou de mobilisation de ressources extrabudgétaires pour le *Répertoire*. Le Comité interdépartemental du *Répertoire* de la Charte a tenu deux réunions, pour examiner entre autres l'état d'avancement de la publication à la lumière de la situation présente, et a été d'avis que les activités en rapport avec le *Répertoire* dépendraient de la mobilisation des ressources mobilisées en fonction de ce que l'Assemblée déciderait à l'avenir.

9. Au paragraphe 111 de son rapport de 2004⁵, le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation a recommandé à l'Assemblée générale d'examiner, au niveau technique approprié, la possibilité de créer, à sa cinquante-neuvième session, un fonds d'affectation spéciale pour l'élaboration, la mise à jour et la publication du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, qui recevrait uniquement des contributions volontaires provenant d'États, d'institutions privées et de particuliers.

E. Conclusions

10. Pour ce qui est du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale voudra peut-être :

a) Prendre note de l'état d'avancement actuel de la publication, y compris les progrès accomplis en vue de rendre les études du *Répertoire* disponibles en trois langues (anglais, français et espagnol) sur Internet;

b) Étudier la recommandation du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation concernant la possibilité de créer un fonds d'affectation spéciale pour le *Répertoire*, comme indiqué au paragraphe 111 du rapport de 2004 du Comité;

c) Prendre note du fait que les efforts futurs pour éliminer les retards accumulés dans l'élaboration des études du *Répertoire* dépendront de la mobilisation des ressources.

III. *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*

A. Établissement du *Répertoire*

11. Il y a 50 ans, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de produire un *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*. Dès le départ, celui-ci a traité des procédures et de la pratique du Conseil de sécurité au cours des premières années, et des questions constitutionnelles qui se posaient. L'Assemblée continue de soutenir le *Répertoire*. Dans les limites des ressources disponibles à cet effet, le Secrétariat s'efforce de produire le *Répertoire* dans les délais les plus courts compte tenu des impératifs d'exactitude et d'équilibre, en mettant à profit les possibilités croissantes offertes par la technique.

⁵ Assemblée générale, Documents officiels, cinquante-neuvième session, Supplément n° 33 (A/59/33).

12. La rédaction du onzième Supplément (qui porte sur la période 1989-1992) a été achevée, et le douzième Supplément (1993-1995) est en bonne voie, l'échéance étant fixée à 2005. Conformément au paragraphe 15 de la section III de la résolution 55/222 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 2000, le *Répertoire*, à compter du dixième Supplément (1985-1988), doit être publié dans les six langues officielles. C'est déjà chose faite en ce qui concerne le dixième Supplément.

13. Selon le principe d'un « double calendrier » évoqué dans le rapport de l'an dernier (A/58/347), l'élaboration d'un Supplément du Millénaire, couvrant la période récente (2000-2003) a été lancée alors même que se poursuivait la rédaction du douzième Supplément (1993-1995) et que l'on entreprenait de combler le retard pour la période 1996-1999. Il s'agit de produire une version simplifiée du *Répertoire* qui, dans le même temps, incorporerait tous les aspects pertinents des précédents Suppléments, tout en tenant compte de l'intérêt général que suscitent les usages, les procédures et la pratique constitutionnelle actuels du Conseil de sécurité.

B. Possibilité de consulter les études du *Répertoire* sur Internet

14. On observe une utilisation nettement accrue des Suppléments du *Répertoire* déjà placés sur le site Web de l'ONU (<<http://www.un.org/Depts/dpa/repertoire>>). Comme les États Membres l'ont demandé, le Secrétariat s'emploie à améliorer le site Web en le dotant d'un moteur de recherche multiple. De plus, pour rendre l'information courante accessible sans les retards liés au long travail de préparation d'une publication à l'extérieur, le Secrétariat affiche désormais sur le site Web une « version préliminaire » des chapitres du *Répertoire*, sitôt que ceux-ci sont achevés et approuvés.

C. Contraintes

15. La préparation et la production du *Répertoire* n'auraient pas été possibles sans le soutien constant de l'Assemblée générale. Néanmoins, les contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire* demeurent un important moyen d'assurer des progrès soutenus alors que les moyens financiers sont insuffisants. Depuis le dernier rapport, le Pakistan est venu s'ajouter à la liste des contributeurs.

16. La Division des affaires du Conseil exécutif du Secrétariat s'est vu poser de nombreuses questions concernant le mandat relatif à chacun des deux répertoires et leurs portées respectives. Les considérations sur les programmes distincts dans le cadre desquels ils sont produits témoignent d'une certaine confusion à leur sujet. Cette confusion a été aggravée par le fait qu'il est rendu compte des deux publications dans un seul et même rapport.

D. Conclusions

17. S'agissant du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale voudra peut-être :

a) **Prendre note des progrès accomplis dans la production du *Répertoire*, y compris un Supplément du Millénaire;**

b) Encourager les contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire*, et prendre note avec gratitude de la contribution récente versée par le Pakistan au Fonds;

c) Étudier la possibilité d'un rapport du Secrétaire général entièrement consacré au *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, qui lui serait présenté à sa soixantième session et à ses sessions ultérieures.

Annexe I

Services du Secrétariat ayant la responsabilité principale de l'établissement des études sur les diverses dispositions de la Charte des Nations Unies destinées à figurer dans le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*

Bureau des affaires juridiques	<i>Répertoire</i> , volume I : Articles 1 1), 3) et 4(, 2 1) à 3) et 5) à 7) et 7 Volume II : Article 13 1) a) Volume VI : Articles 92 à 99, 102 à 105 et 108 à 111
Département des affaires politiques	Volume I : Articles 1 2), 2 4) et 3 à 6 Volume II : Articles 10, 12, 13 1) a), 14 et 16 Volume III : Articles 23 à 39 et 107 Volume V : Articles 73 à 85, 87 et 88
Département des opérations du maintien de la paix	Volume III : Articles 40 à 54 et 106
Département des affaires de désarmement	Volume II : Article 11
Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	Volume II : Articles 9, 15, 18 et 20 à 22 Volume IV : Articles 60, 61, 62 3) et 4), 65 à 69 et 72 Volume V : Articles 86, 89, 90 et 91
Département de la gestion	Volume II : Articles 17 et 19 Volume VI : Articles 100 1) et 101
Département de la gestion et Bureau des affaires juridiques	Volume VI : Article 100 2)
Département des affaires économiques et sociales	Volume II : Article 8 ^a Volume II : Article 13 1) b) et 2) Volume IV : Articles 55 a) et b), 57 à 59, 62 1), 63, 64, 70 et 71

Haut Commissariat des Nations Unies
aux droits de l'homme

Volume II : Article 13 1) b)

Volume IV : Articles 55 c), 56
et 62 2)

Bureau des affaires spatiales

Volume II : Article 13 1) a)

^a Le Département de la gestion (Bureau de la gestion des ressources humaines) était responsable des études concernant l'Article 8 pour la période allant jusqu'à la fin de 1996. Depuis 1997, cette responsabilité incombe au Département des affaires économiques et sociales.

Annexe II

Services du Secrétariat chargés de coordonner l'établissement des volumes du *Répertoire de la pratique suive par les organes des Nations Unies*

<i>Volume</i>	<i>Département</i>
I. (Articles 1 à 8)	Bureau des affaires juridiques
II. (Articles 9 à 22)	Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences
III. (Articles 23 à 54, 106 et 107)	Département des affaires politiques
IV. (Articles 55 à 72)	Département des affaires économiques et sociales
V. (Articles 73 à 91)	Département des affaires politiques
VI. (Articles 92 à 105 et 108 à 111)	Bureau des affaires juridiques
Index	Département de l'information (Bibliothèque Dag Hammarskjöld)